



Service du secrétariat général et greffe

PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES

## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 902-2023

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la Municipalité :

**QUE**, lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges tenue le 11 décembre 2023, le conseil de cette municipalité a adopté le **Règlement numéro 902-2023 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2024**.

**QUE** ce règlement est disponible pour consultation aux heures ordinaires de bureau en communiquant au bureau de la greffière par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel au [greffe@saint-georges.ca](mailto:greffe@saint-georges.ca).

**QUE** ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Georges,  
ce 20<sup>e</sup> jour de décembre 2023.

  
M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière